

20101129_DL_05

OBJET :
Déploiement des ENT
pour les enfants
hospitalisés

Date de convocation :
5 novembre 2010

Date de séance :
29 novembre 2010

Date d'affichage :
13 décembre 2010

Membres en exercice : 34

Membres présents : 18

Membres votants : 19

ABSENTS et VOTE : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30

et

de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



9

L'an deux mille dix, le 29 novembre à 17h00 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR, Président

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Daniel BEAUPERE, Christian BOQUET, Michel CAPON, François DEBEUGNY, Yannick DESSAINT, Sébastien HARDY, Marion LEPRESLE, Patrice LETALLE, Dominique MAGNIER, Serge OLIVIER, Jean-Luc PETIT, Paul PILOT, Daniel PROUILLE, Jean-Claude RENAUX, Gilbert SAVY, Jean-Pierre TETU et Jean-Marc WISSOCQ.

Secrétaires de séance : Jean-Pierre TETU et Patrice LETALLE

Dans le cadre de la mise à disposition des outils de l'ENT aux élèves des écoles primaires de la Somme, il existe une rupture actuellement avec les enfants hospitalisés. Ces enfants sont regroupés en milieu hospitalier à Amiens et ne dépendent donc d'aucune collectivité pendant cette période.

Par conséquent, il est proposé d'intégrer les frais relatifs à ces élèves dans le budget mutualisé de Somme Numérique,

LE COMITE SYNDICAL

- Vu la proposition du Président
- Vu le budget estimé à 4 360€ HT en investissement et 1 320€ HT par an en fonctionnement ;

DELIBERE

ARTICLE 1 – La prise en charge des frais relatifs à la mise à disposition d'un ENT pour les enfants hospitalisés dans le cadre du budget mutualisé de Somme Numérique, est approuvée.

ARTICLE 2 – Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de Somme Numérique.

ARTICLE 3 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.